

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76 [✉ crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

SAISON 2022/2023

Approuvé par le Comité Directeur du 13/03/2023

Réunion du 22 novembre 2022 télématique

<u>Participent</u> :	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Monsieur	FLORENT Sébastien	Membre
	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
	Monsieur	PARCHEMIN Mickaël	Membre
	Monsieur	TAILLEFER Benjamin	Membre
	Madame	LAPORTE Marie Christine	Membre
<u>Assiste</u> :	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié attaché à la CRS

Dossiers du RIS

RIS n° 3 du 02/11/2022 :

Sanctions terrain :

Date du match	N° du dossier/match	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction terrain	Nombre d'inscriptions au relevé réglementaire (365 jours)	Suspension Terrain
23/10/22	N°25/PFBA024	KANTE Aminata	Joueuse	VB TORCY MLV	Carton Jaune	1 (Total : 1)	/
23/10/22	N°26/PMAA021	BELLET Benjamin	Joueur	VESINET SG VB	Carton Rouge	2 (Total : 2)	/
06/11/22	N°27/PMAA032	PIELKA Thomas	Joueur	VC PLAISIR-VILLEPREUX	Carton Jaune	1 (Total : 3 – Reste : 0)	7 jours (17 au 23/11)
06/11/22	N°28/PMAA032	COZETTE Alexandre	Joueur	VB DE MILLY LA FORET	Carton Jaune	1 (Total : 1)	/
05/11/22	N°29/PMAA036	GANIS Alexis	Joueur	USM. GAGNY VOLLEY	Carton Jaune	1 (Total : 1)	/
05/11/22	N°30/PMAA036	TAVELET Clément	Joueur	V.B. CLUB ERMONT	Carton Jaune	1 (Total : 1)	/
22/10/22	N°31/PMBA023	SYLLA Bakary	Entraîneur	RUEIL ATHLETIC CLUB 1	Carton Jaune	2 (Total : 2)	/

Date du match	N° du dossier/match	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction terrain	Nombre d'inscriptions au relevé réglementaire (365 jours)	Suspension Terrain
22/10/22	N°32/PMBA036	CLENE Benjamin	Joueur	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL 2	Carton Jaune	1 (Total : 4 – Reste : 1)	7 jours (17 au 23/11)
23/10/22	N°33/RFCA017	BOUNEFFA Cathia	Joueuse	ES DE VILLIERS	Carton Jaune	1 (Total : 1)	/
23/10/22	N°36/RMCA020	COUSIN Xavier	Joueur	SPORTING CLUB CHATILLONNAIS	Carton Jaune	1 (Total : 1)	/
22/10/22	N°37/RMDA018	PENNEC Philippe	Entraîneur	AS. SP. CULT. DUNOIS 2	Carton Jaune	2 (Total : 2)	/
22/10/22	N°38/RMDA018	NOURAOUI Smail	Entraîneur	AS SP BOURG LA REINE 1	Carton Jaune	2 (Total : 4 – Reste : 1)	7 jours (17 au 23/11)
23/10/22	N°39/RMDA019	PAMOULEDE Samuel	Joueur (Capitaine)	NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL	Carton Jaune	2 (Total : 2)	/
23/10/22	N°40/RMDA019	IMEDJDAB Yanis	Joueur	NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL	Carton Jaune	1 (Total : 1)	/

Art. 21.4 du RGES : Les licenciés sont suspendus 7 jours de toutes les épreuves fédérales lorsqu'ils totalisent trois (3) inscriptions au Relevé Réglementaire.

La sanction est notifiée par la commission sportive qui enregistre l'inscription qui génère une suspension.

Qualifications Régionales Jeunes :

- Dossier n° 41 : M13 féminin : Tour 2 du samedi 22/10/2022 - poule E à Paris (75015) :

- Constatant, après vérification de la feuille de match, que l'équipe **AMICAL CS CORMEILLAIS** ne s'est pas présentée.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide que :

☞ Conformément à l'article 17 du RPE de la compétition, l'équipe AMICAL CS CORMEILLAIS perd ses matchs par forfait : 0/2 (00/25, 00/25) et marque moins 3 points par match au classement.

L'équipe AMICAL CS CORMEILLAIS est éliminée des qualifications régionales, elle est reversée en Championnat Interdépartemental.

☞ Conformément au règlement MLDA 2022/2023, le GSA AMICAL CS CORMEILLAIS devra s'acquitter auprès de la LIFvolley, d'une amende administrative de 115 euros.

- Dossier n° 42 : M18 féminin : Tour 2 du samedi 22/10/2022 - poule E à Plaisir :

- Constatant, après vérification de la feuille de match, que l'équipe **NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL** ne s'est pas présentée.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide que :

☞ Conformément à l'article 17 du RPE de la compétition, l'équipe NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL perd ses matchs par forfait : 0/2 (00/25, 00/25) et marque moins 3 points par match au classement.

L'équipe NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL est éliminée des qualifications régionales, elle est reversée en Championnat Interdépartemental.

☞ Conformément au règlement MLDA 2022/2023, le GSA NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL devra s'acquitter auprès de la LIFvolley, d'une amende administrative de 115 euros.

- Dossier n° 43 : M18 féminin : Tour 2 du samedi 22/10/2022 - poule G à Paris (75019) :

- Constatant, après vérification de la feuille de match, que l'équipe **CSM PUTEAUX** ne s'est pas présentée.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide que :

- ☞ Conformément à l'article 17 du RPE de la compétition, l'équipe CSM PUTEAUX 2 perd ses matchs par forfait : 0/2 (00/25, 00/25) et marque moins 3 points par match au classement. L'équipe CSM PUTEAUX est éliminée des qualifications régionales, elle est reversée en Championnat Interdépartemental.
- ☞ Conformément au règlement MLDA 2022/2023, le GSA CSM PUTEAUX devra s'acquitter auprès de la LIFvolley, d'une amende administrative de 115 euros.

RIS n° 4 du 18/11/2022 :

Sanctions terrain :

Date du match	N° du dossier/match	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction terrain	Nombre d'inscriptions au relevé réglementaire (365 jours)	Suspension Terrain
12/11/22	N°44/PFBA026	HONORINE Martial	Entraîneur	ASNIERES VOLLEY 92	Carton Jaune Carton Rouge	6 (Total : 8 – Reste : 2)	14 jours (17 au 30/11)

Art. 21.4 du RGES : Les licenciés sont suspendus 7 jours de toutes les épreuves fédérales lorsqu'ils totalisent trois (3) inscriptions au Relevé Réglementaire.

La sanction est notifiée par la commission sportive qui enregistre l'inscription qui génère une suspension.

Championnat pré-national senior féminin :

➤ Poule B :

- Dossier n°45 : PFBA026 - **VB TORCY MARNE LA VALLEE 1 / ASNIERES VOLLEY 92** du samedi 12/11/2022

- Constatant, après vérification de la feuille de match, qu'une observation a été inscrite dans le pavé « Remarques ».
- Constatant qu'aucune confirmation par écrit n'a été envoyée à la CRS par courriel le premier jour ouvrable qui a suivi la rencontre.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide que :

- ☞ Conformément à l'article 24 du RGES, cette observation n'est pas prise en compte : elle est irrecevable et ne peut être examinée sur le fond.
- ☞ Copie de la décision à la Commission Régionale d'Arbitrage.

Championnat régional senior masculin :

➤ Poule C :

- Dossier n°46 : RMCA012 - VC CHAMPS SUR MARNE / SPORTING CLUB CHATILLONNAIS du samedi 12/11/2022
 - Constatant, après vérification de la feuille de match, que le joueur de **VC CHAMPS SUR MARNE**, M. FAJOUX Boris, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1191155, a participé à la rencontre : il n'était pas régulièrement qualifié à la date initiale du match.
 - Constatant que la date initiale du match n° RMCA012 était le 08/10/2022 et la DHO de la licence de M. FAJOUX Boris le 08/11/2022.
 - Considérant les articles 9.3 et 9.7 du Règlement Général Sportif (RGES) 2022/2023.
 - Constatant que l'équipe VC CHAMPS SUR MARNE avait minimum 6 joueurs régulièrement qualifiés sur la FDM.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide que :

- ☞ Conformément aux articles 27 et 28 du RGES, l'équipe VC CHAMPS SUR MARNE perd le match n° RMCA012 par pénalité : P/3 (00/25, 00/25, 00/25) et marque moins un (1) point au classement général.
- ☞ Conformément au règlement MLDA 2022/2023, le GSA VC CHAMPS SUR MARNE devra s'acquitter auprès de la LIFvolley, d'une amende administrative de **52 euros**.
- ☞ Copie de la décision à la Commission Régionale d'Arbitrage.

Coupe île de France Jeunes :

- Dossier n°47 : M18 masculine : Tour 1 du dimanche 13/11/2022 – poule E à Juvisy :
 - Constatant, après vérification de la feuille de match, que l'équipe **ENTENTE SPORTIVE MASSY** ne s'est pas présentée.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide que :

- ☞ Conformément à l'article 10 du RPE de la compétition, l'équipe ENTENTE SPORTIVE MASSY perd ses matchs par forfait : F/2 (00/25, 00/25) et marque moins 3 points par match au classement.
- ☞ Conformément à l'article 15 du RPE de la compétition, l'équipe ENTENTE SPORTIVE MASSY est éliminée de la coupe île de France et le bonus DAF ne sera pas comptabilisé.
- ☞ Conformément au règlement MLDA 2022/2023, le GSA ENTENTE SPORTIVE MASSY devra s'acquitter auprès de la LIFvolley, d'une amende administrative de **58 euros**.

Equipes Jeunes engagées en championnat Interdépartemental 2022/2023

Catégories	Saison 2019/2020	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
M13 féminin 4X4	50 équipes	44 équipes	54 équipes
M13 masculin 4X4	53 équipes	60 équipes	63 équipes
M15 féminin 4X4	20 équipes	25 équipes	28 équipes
M15 masculin 4X4	15 équipes	23 équipes	33 équipes
M18 féminin 4X4	10 équipes	19 équipes	15 équipes
M18 masculin 4X4	9 équipes	8 équipes	14 équipes
M21 féminin 4X4	8 équipes	4 équipes	4 équipes
M21 masculin 4X4	15 équipes	4 équipes	5 équipes
M15 féminin 6X6	25 équipes	41 équipes	68 équipes
M15 masculin 6X6	25 équipes	43 équipes	51 équipes
M18 féminin 6X6	34 équipes	61 équipes	93 équipes
M18 masculin 6X6	27 équipes	80 équipes	84 équipes
M21 féminin 6X6	22 équipes	18 équipes	15 équipes
M21 masculin 6X6	28 équipes	28 équipes	24 équipes
Total	341 équipes	458 équipes	551 équipes

| Nombre des équipes engagées en championnat interdépartemental = 551 (plus 93 équipes par rapport à la saison 2021/2022).

Equipes Jeunes engagées en championnats : Régional et Interdépartemental 2022/2023

Saisons	2021/2022			2022/2023		
	Championnat Interdépartemental	Championnat Régional	Total	Championnat Interdépartemental	Championnat Régional	Total
M13 féminin 4X4	44 équipes	28 équipes	72 équipes	54 équipes	28 équipes	82 équipes
M13 masculin 4X4	60 équipes	28 équipes	88 équipes	63 équipes	28 équipes	91 équipes
M15 féminin 4X4	25 équipes	/	25 équipes	28 équipes	/	28 équipes
M15 masculin 4X4	23 équipes	/	23 équipes	33 équipes	/	33 équipes
M18 féminin 4X4	19 équipes	/	19 équipes	15 équipes	/	15 équipes
M18 masculin 4X4	8 équipes	/	8 équipes	14 équipes	/	14 équipes
M21 féminin 4X4	4 équipes	/	4 équipes	4 équipes	/	4 équipes
M21 masculin 4X4	4 équipes	/	4 équipes	5 équipes	/	5 équipes
M15 féminin 6X6	41 équipes	27 équipes	68 équipes	68 équipes	28 équipes	96 équipes
M15 masculin 6X6	43 équipes	27 équipes	70 équipes	51 équipes	28 équipes	79 équipes
M18 féminin 6X6	61 équipes	27 équipes	88 équipes	93 équipes	30 équipes	123 équipes
M18 masculin 6X6	80 équipes	30 équipes	110 équipes	84 équipes	40 équipes	124 équipes
M21 féminin 6X6	18 équipes	/	18 équipes	15 équipes	8 équipes	23 équipes
M21 masculin 6X6	28 équipes	10 équipes	38 équipes	24 équipes	10 équipes	34 équipes
Total	458 équipes	177 équipes	635 équipes	551 équipes	200 équipes	751 équipes

Nombre des équipes engagées en championnats interdépartemental et Régional : 751 (plus 116 équipes par rapport à la saison 2021/2022).

Tour 2 des qualifications régionales – M13 Féminin:

- Tour 2 des qualifications régionales M13 féminin du samedi 22/10/2022 – Poule « H » à CHOISY LE ROI :
 - Constatant, après la vérification de la feuille de match, la participation d'une (1) joueuse de **CSM CLAMART** avec l'équipe une (1) au tour 1 du 08/10/2022 et ensuite avec l'équipe deux (2) au tour 2 du 22/10/2022. Il s'agit de :
 - Melle CHOLET Théa : licence n° 2580494 ;
 - Considérant l'article 14 du RPE de l'épreuve « Particularité des GSA ayant 2 équipes évoluant en qualifications dans la même catégorie ».
 - Considérant l'article 9.3 du Règlement Général Sportif (RGES) 2022/2023 ainsi que l'article 13.1 du RPE de l'épreuve : « Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification...avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match ».
 - Constatant la présence de 4 joueuses de l'équipe CSM CLAMART 2 sur la FDM régulièrement qualifiées.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide que :

☞ Conformément à l'article 28.1 du RGES, l'équipe **CSM CLAMART 2** perd les matchs n° BFH016 – BFH021 - BFH024 - BFH026 et BFH030 par pénalité : P/1 (00/25) et marque moins 1 point par match au classement.

☞ L'équipe **CSM CLAMART 2** est classée dernière de la poule « H », elle est éliminée des qualifications régionales et reversée en championnat interdépartemental.

☞ Le classement final de la poule « H » a été mis à jour et devient comme suit :

1. CONFLANS ANDRESY-JOUY VB
2. PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB
3. CHOISY LE ROI VOLLEY-BALL
4. PANTIN VOLLEY
5. UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 1
6. C S M CLAMART 2

☞ Les équipes : CONFLANS ANDRESY-JOUY VB, PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB et CHOISY LE ROI VOLLEY-BALL sont qualifiées en championnat régional M13F (Montante / Descendante).

Les équipes PANTIN VOLLEY, UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 1 et C S M CLAMART 2 sont éliminées des qualifications régionales, elles sont reversées en championnat interdépartemental.

☞ L'amende administrative ne sera pas appliquée.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).

Il doit être effectué par un licencié intéressé au dossier, par lettre recommandée, expédiée dans les DIX jours suivants la date de réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.

Il est nécessaire également de préciser que vous acceptez les frais d'appel (90 €).

Le Président de la CRS,
Yves MOLINARIO
P/O Attaché à la CRS,
Tarek BOUGHERBAL